



9.4.2. PAYSAGE

CARRIÈRE DES VAUX Commune de Hénansal

Dossier de demande
d'autorisation environnementale

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION



Pierre-Yves Hagneré
Études paysagères et art des jardins

18, Painfaut
56350 St-Vincent-sur-Oust

02 99 70 02 31 - 06 36 66 59 61
pierre-yves.hagnere@orange.fr

**CHAPITRE 9.4.2
ÉTUDE PAYSAGÈRE**

Janvier 2019

SOMMAIRE

1. Introduction	3	4.3. Impacts sur le paysage proche.....	30
2. État initial	4	4.3.1. Une vision des merlons et stockages depuis le nord.....	30
2.1. Géomorphologie et relief	4	4.3.2. Un recul du front de taille et une modification de la ligne de crête.....	30
2.2. Situation par rapport aux unités paysagères	7	4.3.3. Depuis le sud et l'est.....	32
2.3. Les principales structures végétales.....	8	4.4. Pas d'impact sur le patrimoine protégé.....	34
2.4. Évolution du paysage sur les soixante dernières années	10	4.5. Un faible impact dû à l'effet de cumul des ICPE.....	34
2.5. Relations visuelles entre le secteur du projet et son environnement.....	12	5. Principes de remise en état.....	36
2.5.1. Des vues filtrées à fermées depuis le fond de vallée et la rive gauche.....	12	5.1. Aménagement des abords de l'ancien bâtiment en zone d'intérêt écologique	36
2.5.2. Une carrière non visible depuis le nord et l'ouest.....	14	5.3. Finition des merlons	38
2.5.3. Des vues nombreuses depuis le sud et l'est.....	14	5.4. Réhabilitation de l'ancienne fosse d'exploitation	38
2.5.4. Aucune relation visuelle avec le patrimoine protégé	17	5.2. Intégration paysagère des bassins	38
2.5.5. Un enjeu faible pour le tourisme et les loisirs.....	19	5.5. Précisions techniques relatives aux aménagements.....	41
2.5.6. Les autres installations classées pour la protection de l'environnement.....	20	5.5.1. Gestion de la terre végétale.....	41
2.5.7. Résumé de l'état initial et bilan des enjeux paysagers.....	22	5.5.2. Palette végétale et techniques de végétalisation.....	42
3. Présentation du projet.....	24	5.5.3. Reprofilage des berges des plans d'eau et création de mares.....	44
3.1. Éléments essentiels du projet	24	5.6. Phasage et estimation du coût des travaux de végétalisation.....	45
4. Impacts paysagers	26	5.7. Synthèse des impacts et des mesures associés aux effets sur le paysage.....	46
4.1. Impacts temporaires et permanents	26	6. Annexes : Ouvrages et sites internet consultés.....	47
4.1.1. Le recul du front d'exploitation: un impact définitif, limité par l'enclavement de la zone d'extraction	26		
4.1.2. Le stockage de déchets inertes: un impact définitif pouvant contribuer à la remise en état du site	26		
4.1.3. Les zones de stockage: un impact évolutif, temporaire ou permanent selon les cas.....	26		
4.1.4. Les merlons périphériques: un impact temporaire, limité à la durée de l'exploitation.....	26		
4.2. Optimisation du projet	26		
4.2.1. Conservation du coteau nord de la vallée.....	26		
4.2.2. Optimisation du modèle du stockage de matériaux de découverte au sud-ouest.....	26		
4.2.3. Insertion paysagère des merlons périphériques et des stockages de matériaux de découverte.....	28		

1. INTRODUCTION

La présente étude paysagère est une composante du dossier de demande d'autorisation de renouvellement, comprenant une extension.

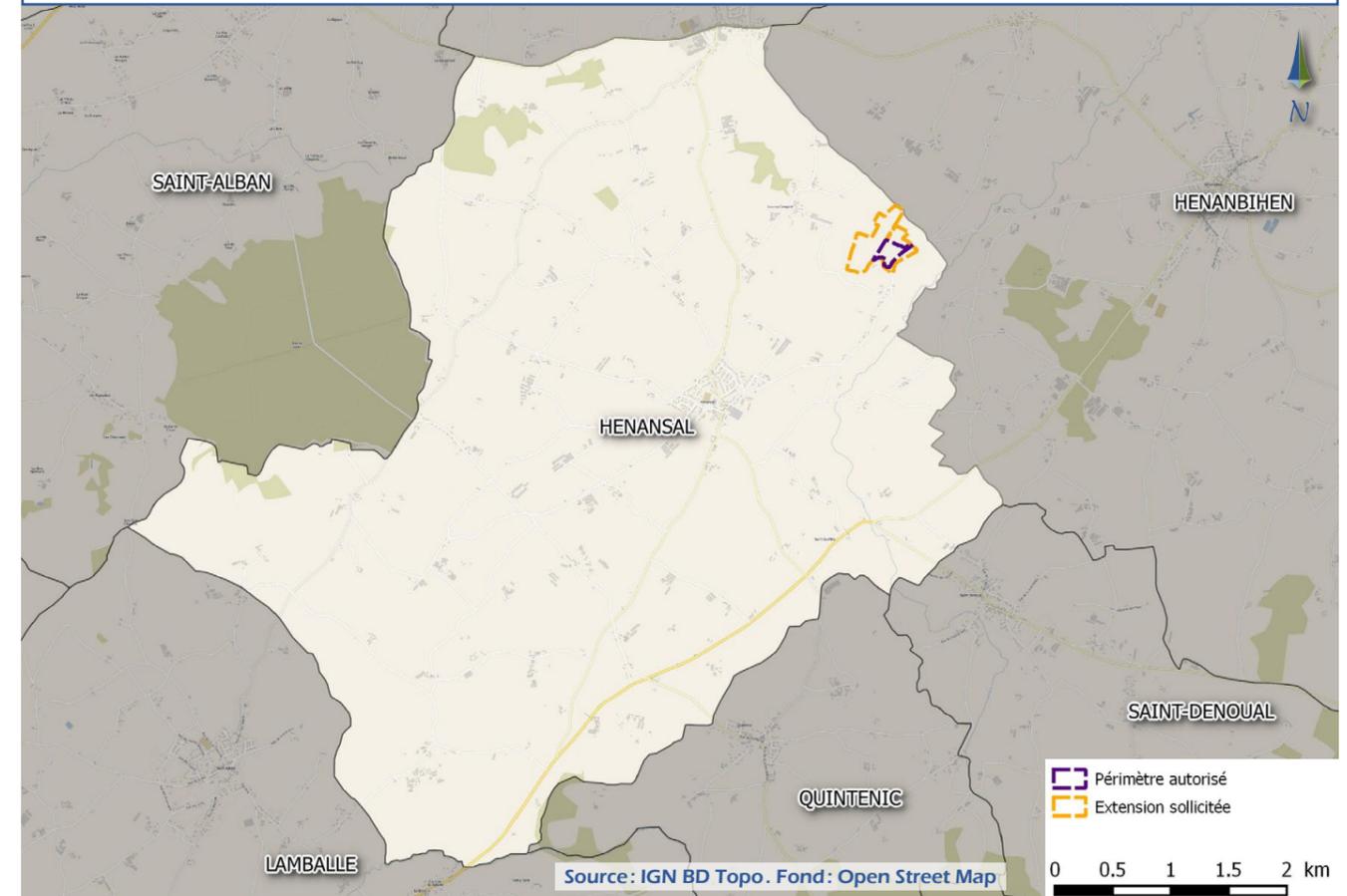
La carrière des Vaux est située sur la commune d'Hénansal, à plus de 10 km au nord-est de Lamballe. Le périmètre d'étude, intégrant l'emprise exploitée et l'extension sollicitée, représente 17,6 ha.

Seront successivement présentées dans cette étude :

- l'analyse du paysage, dont l'objectif est de mettre en évidence les enjeux paysagers du projet: contraintes et potentiels vis-à-vis des structures paysagères et dynamiques présentes sur le territoire, relations visuelles avec les riverains, les voies de communication, les éléments du patrimoine et équipements touristiques, les autres installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'analyse des effets paysagers du projet et des impacts afférents ;
- la proposition de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement relatives au paysage. Ces mesures sont envisagées en cohérence avec les conditions d'exploitation et les mesures relatives aux autres thématiques environnementales (faune et flore, bruit, qualité de l'eau, etc.).

Cette étude prend en compte les recommandations exprimées dans le schéma départemental des Côtes-d'Armor des carrières quand à la préservation des paysages et du patrimoine et au projet de remise en état et de réaménagement en fin d'exploitation.

LOCALISATION À L'ÉCHELLE COMMUNALE



LOCALISATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



PÉRIMÈTRES DE L'EXPLOITATION



2. ÉTAT INITIAL

2.1. GÉOMORPHOLOGIE ET RELIEF

Données consultées : cartes géologiques (BRGM) ; Notice géologique de la carte au 1/50000° 0244N Lamballe ; Modèle numérique de terrain BD Alti® (IGN) ; Fonds IGN 1/25000° et 1/250000°.

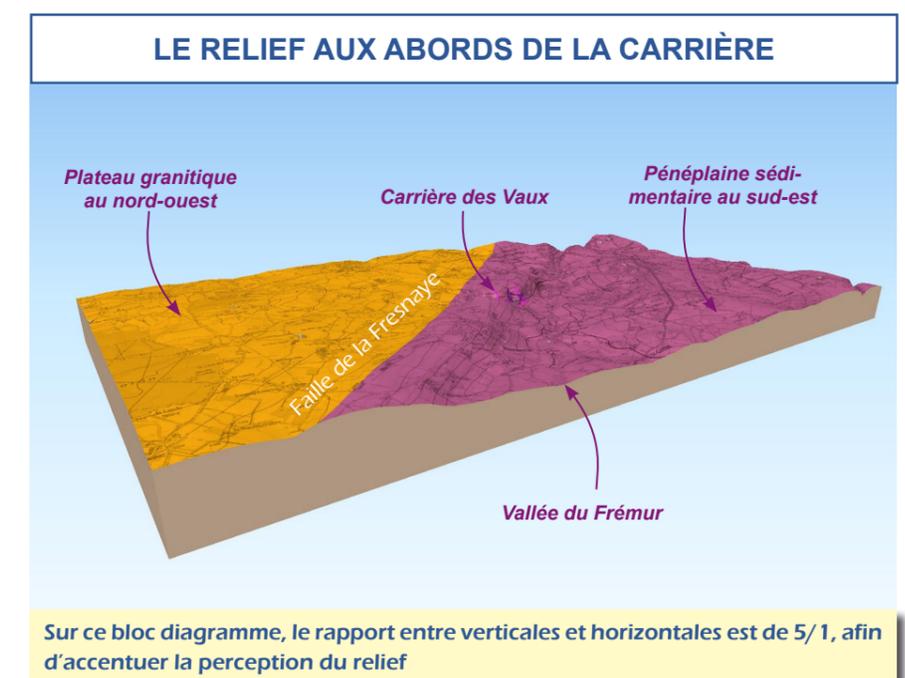
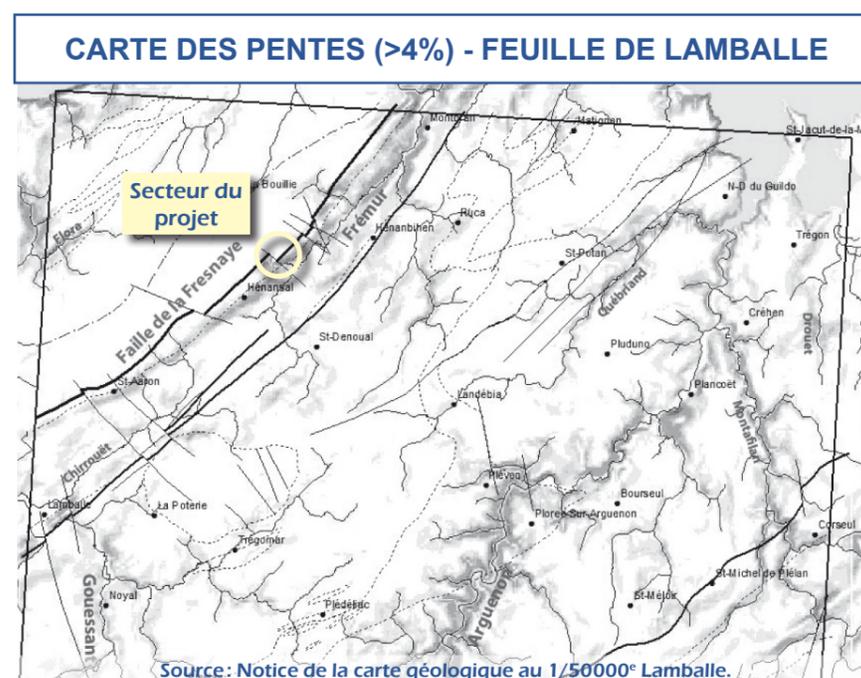
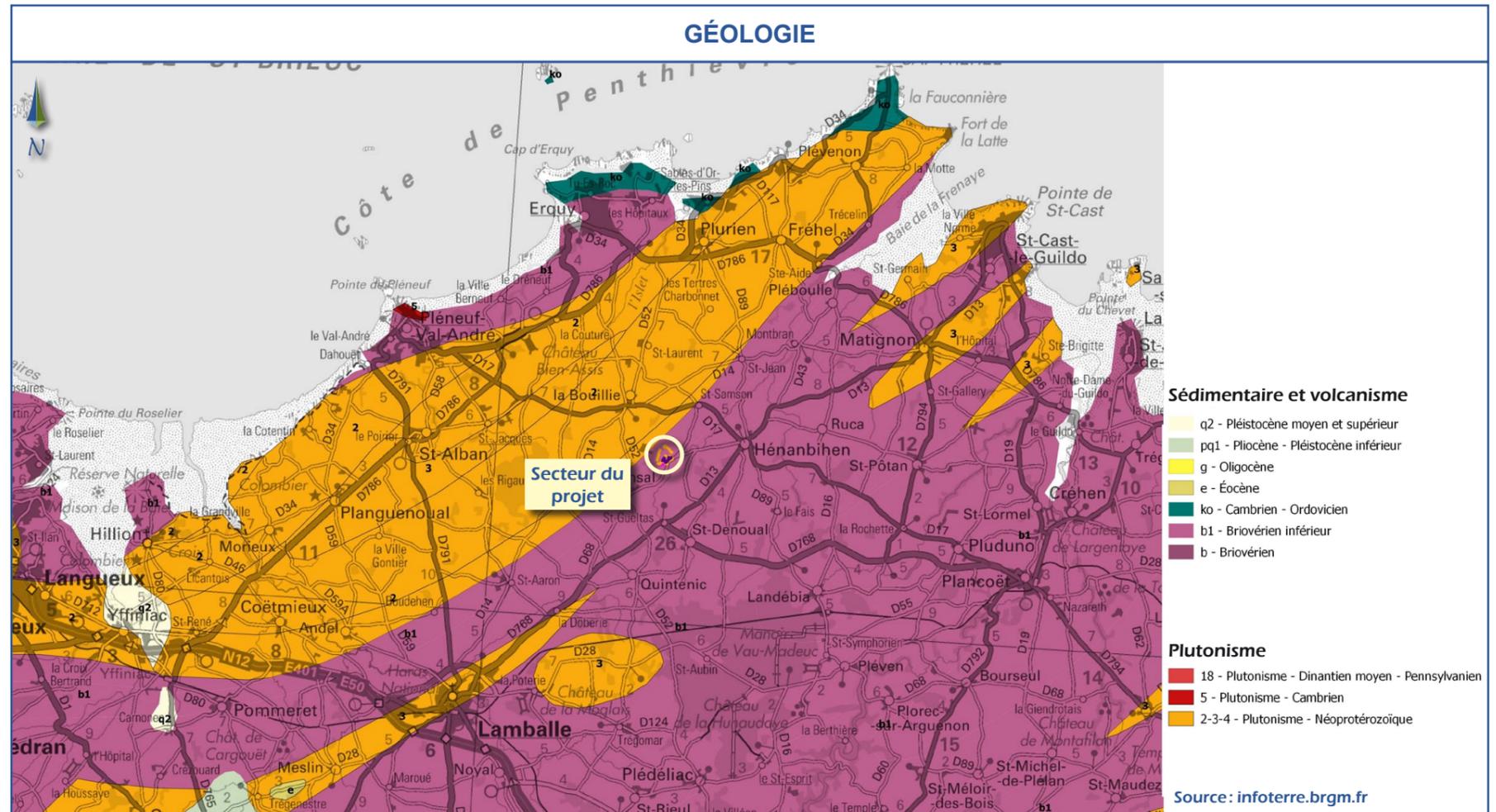
Le secteur du projet se situe le long d'une faille (faille de la Fresnaye) qui sépare deux formations géologiques issues du Néoprotérozoïque, une des périodes géologiques les plus anciennes, antérieure à 540 millions d'années.

Au nord-ouest s'étend un plateau granitique (issu du plutonisme) qui dépasse les 100 m d'altitude, mais sur lequel le relief est très atténué. Il s'abaisse graduellement vers le nord-est.

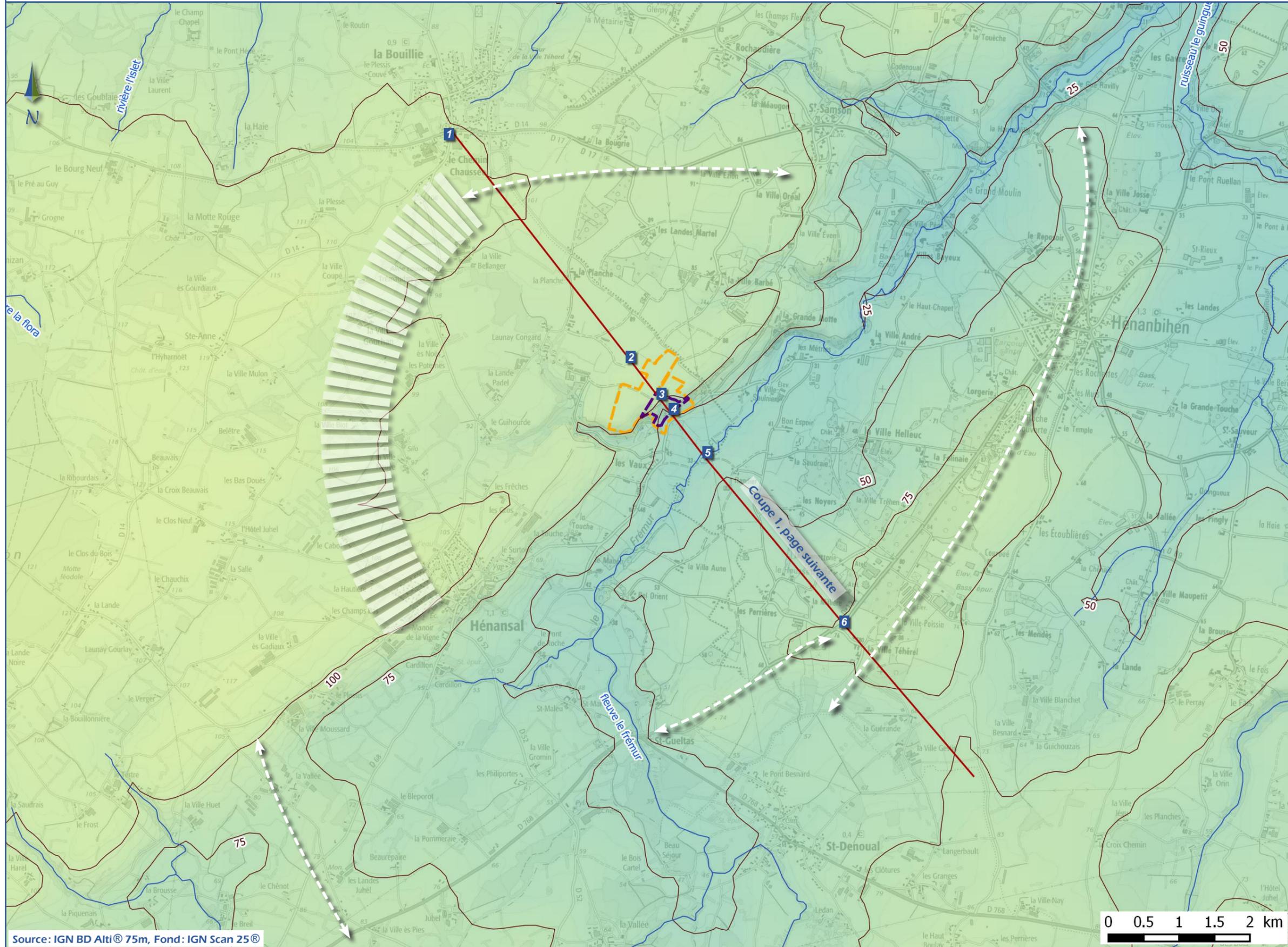
Au sud-est s'étend une vaste zone de sols métamorphiques, ou sédimentaires métamorphisés, constituées principalement de migmatites et de gneiss, à l'altitude légèrement plus basse (elle ne dépasse pas 80 m NGF) et au relief un peu plus marqué.

La faille de la Fresnaye est longée à sa base par le petit fleuve côtier du Frémur qui prend sa source à Saint-Dneoual et se jette dans la baie de la Fresnaye, entre Fréhel et Saint-Cast-le-Guildo. Le coteau qui le borde en rive gauche (côté fille) est assez abrupt : son sommet est un promontoire qui peut offrir des vues panoramiques vers le sud-est.

En rive droite, les pentes beaucoup plus douces créent un plan incliné orienté vers la faille et la carrière. Cette situation ne génère pas le même type de panorama, mais elle place la faille de la Fresnaye en ligne d'horizon proche sur l'ensemble de la vallée.



HYDROGRAPHIE ET RELIEF



Éléments topographiques limitant l'aire d'étude visuelle

-  Frange du plateau
-  Ligne de crête

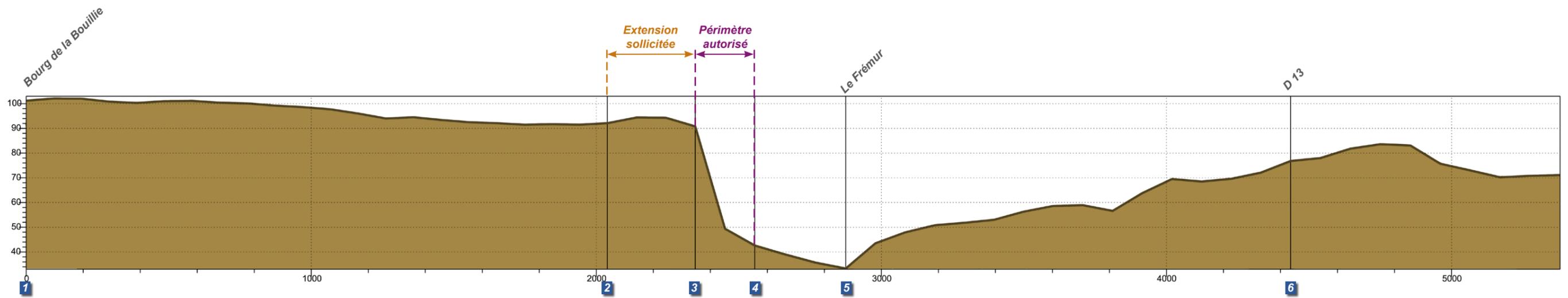
- Périmètres**
-  Périmètre autorisé
 -  Extension sollicitée

- Altitude (m NGF)**
-  0.000000
 -  25.000000
 -  50.000000
 -  75.000000
 -  100.000000
 -  125.000000
 -  Courbe de niveau

- Hydrographie**
-  Hydrographie

Source: IGN BD Alti® 75m, Fond: IGN Scan 25®

COUPE NORD-OUEST / SUD-EST



Sur cette coupe, le rapport entre verticales et horizontales est de 5/1, afin d'accentuer la perception du relief

2.2. SITUATION PAR RAPPORT AUX UNITÉS PAYSAGÈRES

Données consultées :

- *Le paysage en Bretagne: enjeux et défis*; Laurence Le Du-Blayo; Éditions Palantines; 2007.

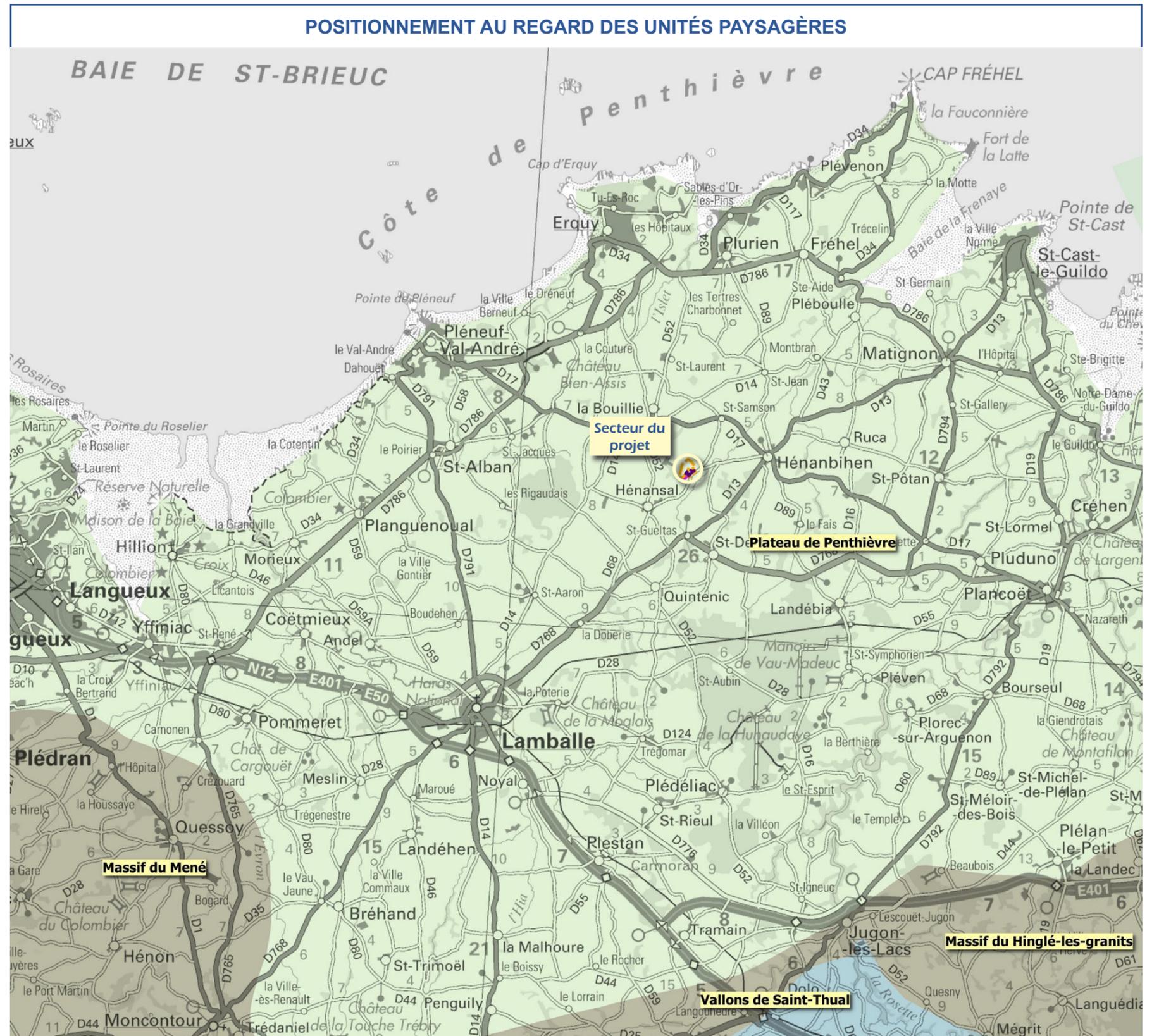
- *Les paysages de Bretagne*; Flavie Barry, Laurence Le Du-Blayo, David Gobin; Université Rennes 2 - CNRS - Conseil régional de Bretagne.

La carrière des Vaux est située au cœur de l'unité paysagère du plateau de Penthièvre qui fait elle-même partie de la famille des paysages cultivés à ragosses, qui dominent dans la moitié orientale de la Bretagne (la Haute-Bretagne).

La ragosse est un arbre, le plus souvent un chêne pédonculé, périodiquement émondé (tous les 9 à 11 ans selon les usages). « Cette pratique était, à l'origine, due à un contrat entre le propriétaire et le fermier. Le tronc appartenait au propriétaire qui le transformait en bois de charpente ou en bûches et les branches étaient destinées au fermier qui en faisait des fagots, notamment pour le bois de chauffage. »

Ce type de paysage s'est développé sur des territoires de plaines ou de bas-plateaux, là où le relief atténué a permis le développement de cultures. L'évolution des techniques agricoles et la mécanisation ont provoqué un agrandissement des parcelles au cours de la seconde moitié du siècle dernier. « Comme dans les paysages d'openfield, c'est autour des hameaux que l'arbre est le plus présent, avec quelques belles haies, des replantations ornementales, et aussi parfois un verger conservé pour l'usage familial. »¹.

Ceci n'exclut pas la présence de forêts ou de bois plus modestes qui, selon leur densité et leur combinaison avec les zones de culture, peuvent créer un paysage en mosaïque assez varié.



1 Les paysages de Bretagne; F. Barry, L. Le Du-Blayo, D. Gobin;

2.3. LES PRINCIPALES STRUCTURES VÉGÉTALES

Un paysage bocager semi-ouvert

Données consultées : Base Corine Land Cover 2012 ; carte IGN 1/25000*

Comme mentionné au point précédent, le paysage est dominé par les parcelles cultivées, en proportion nettement plus importante que les prairies et les boisements.

Le maillage bocager est très discontinu et, dans la vallée du Frémur, le chêne pédonculé a fait place dans les haies à des peupliers d'Italie, dont les silhouettes érigées et très graphiques contrastent avec les formes arrondies et les «moutonnements» des haies bocagères constituées d'essences locales (chêne, châtaignier, noisetier, merisier, frêne...).

Au nord-ouest, le maillage bocager a quasiment disparu aux abords de la carrière, où il a fait place à un paysage d'openfield quasi dénué d'arbres.

À l'est d'Hénansal, le bois de Coron est planté de conifères, mais les boisements de tailles plus modestes qui parsèment le territoire sont dans leur grande majorité composés de feuillus.



À l'ouest de la carrière, c'est un paysage d'openfield qui occupe le premier plan. Il permet à la vue de s'étendre loin vers l'ouest et le sud (le Mené marque l'horizon), tandis que la vallée du Frémur et la carrière sont masquées par le rebord du plateau.

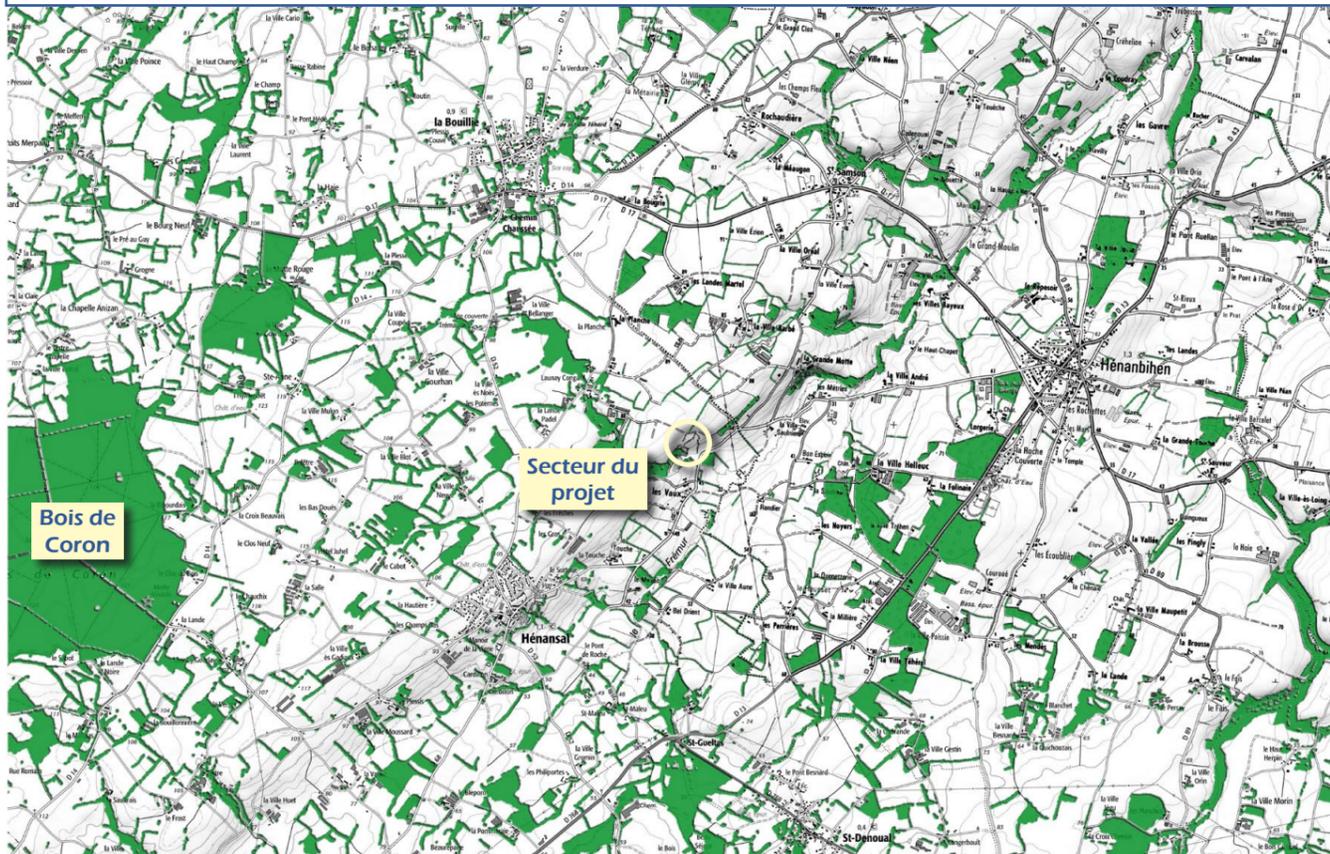


Vue générale sur le paysage qui s'étend à l'est de la carrière.

- ↓ Boisement de feuillus
- ↓ Plantation de conifères
- ↓ Plantation de peupliers (haies ou peupleraies)
- ↓ Haie bocagère

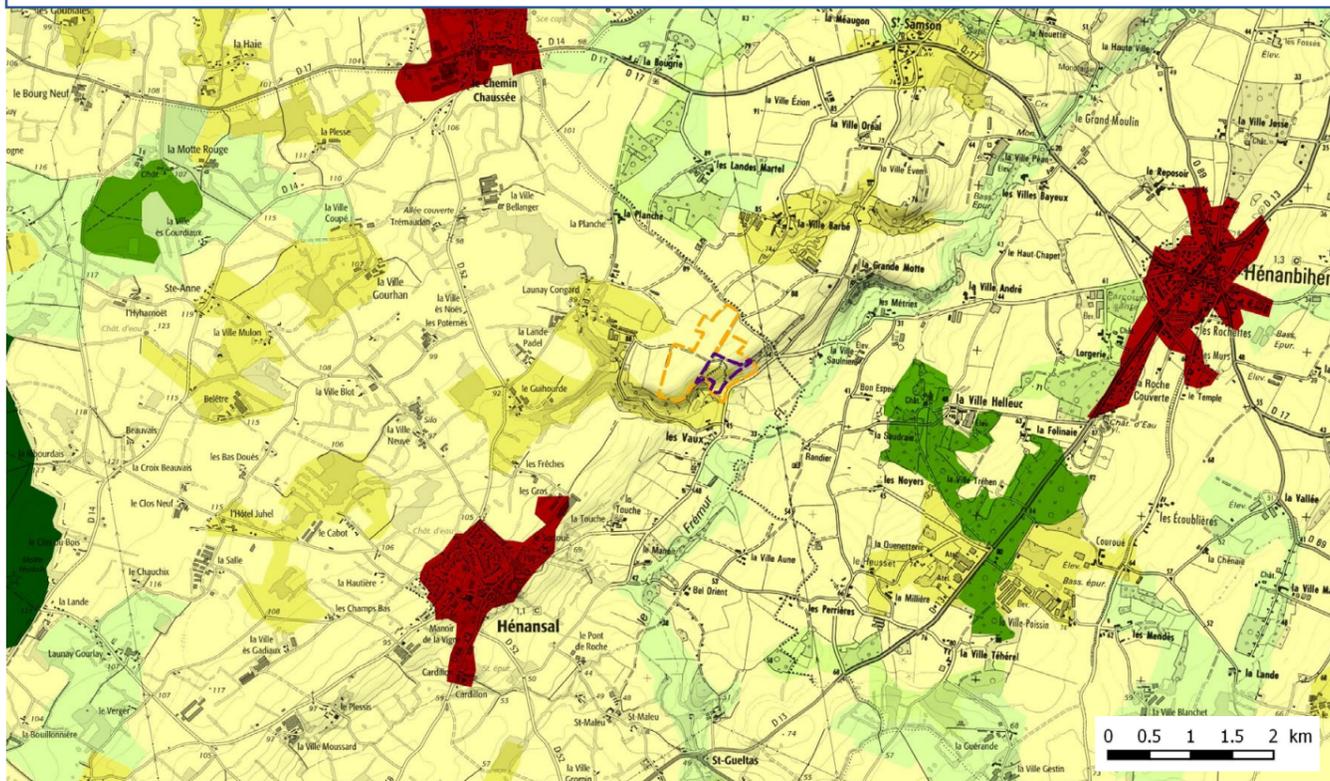
MASSES BOISÉES ET LINÉAIRES BOCAGERS

Extraits de la carte IGN au 1/25000^e



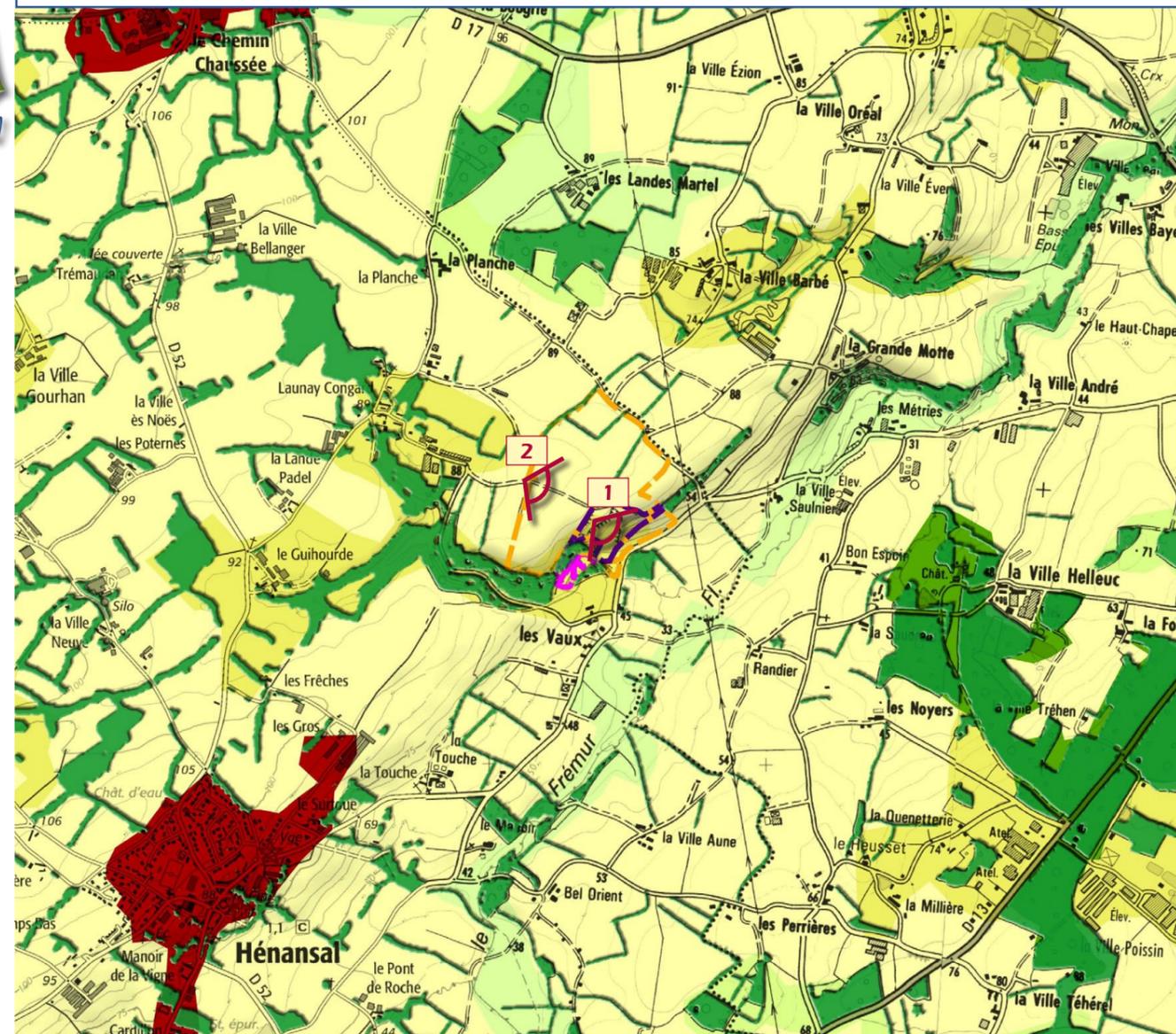
GRANDES STRUCTURES D'OCCUPATION DU SOL

Extraits de la base Corine Land Cover 2012



DÉTAIL DANS LE PAYSAGE PROCHE

Superposition des deux cartes ci-contre



Occupation du sol

- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Prairies
- Surfaces agricoles et espaces naturels importants
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Terres arables hors périmètres d'irrigation

Périmètres du site

- Périmètre autorisé
- Extension sollicitée



2.4. ÉVOLUTION DU PAYSAGE SUR LES SOIXANTE DERNIÈRES ANNÉES

Simplification et consolidation des éléments structurants du paysage

Données consultées: Photographies aériennes verticales de l'IGN, campagnes photographiques de 1952, 1972 1994 et la version actuelle en ligne sur Géoportail, date de prise de vue non connue.

La série de photos aériennes verticales ci-contre permet de constater l'évolution de l'occupation du sol¹ depuis l'immédiate Après-Guerre.

Dans les années 1950, la structure paysagère était le résultat du développement progressif du bocage durant plusieurs siècles, aboutissant à un parcellaire de petite taille, bordé par des haies qui sont dans la région majoritairement traitées en ragoisse, ce qui produisit un paysage moins fermé que dans d'autres régions bocagères. L'autre élément dominant est l'omniprésence des vergers de hautes-tiges (principalement cidricoles) qui s'étendaient autour de toutes les fermes. Le secteur était entièrement rural, le bourg d'Hénansal étant de taille très modeste.

C'est au cours des deux décennies suivantes que le paysage a été le plus bouleversé, par la disparition quasi-totale des vergers de hautes-tiges et par un recul très fort du maillage bocager, tandis qu'apparaissent les bâtiments d'élevage hors-sol et que se développent des boisements.

Les années 1990 et le tournant du 21^e siècle ont surtout vu une simplification et un confortement des principales structures paysagères: l'agrandissement des parcelles agricoles, le développement des masses boisées, dans les zones les plus contraignantes pour l'agriculture (avec ou sans valorisation sylvicole) la consolidation des élevages hors-sol, le développement des bourgs, essentiellement par l'édification de lotissements.

Un examen plus détaillé mettrait en évidence la diversification des boisements par la plantation d'essences sylvicoles extérieures à la région (conifères, peupliers) et un recul de l'entretien en ragoisse des haies bocagères qui subsistent.

Au final, la carrière s'inscrit dans un paysage dont les composantes ont vu leur taille augmenter, qu'il s'agisse d'espaces ouverts (parcelles agricoles), fermés (boisements) ou de zones bâties (bourgs, zones artisanales, exploitations agricoles).

L'apparition récente de parcs éoliens à plusieurs kilomètres (au-delà des limites des photos aériennes ci-contre) s'inscrit dans cette tendance, à laquelle participe la carrière elle-même: ouverte dans les années 1970, elle a vu son emprise progresser très lentement jusqu'à ce jour, pendant que le paysage alentour évoluait vers la consolidation des structures paysagères évoquées précédemment. L'emprise de l'extension projetée marque une évolution vers une augmentation significative de sa taille dans les décennies à venir.

¹ Ce type de document permet de quantifier et de qualifier l'occupation du sol à chaque époque – et par conséquent les changements entre deux campagnes de prise de vue – mais il ne permet pas d'évaluer les effets induits sur les ambiances paysagères, la perception des éléments structurants, etc. Seule une analyse visuelle depuis le niveau du sol peut y parvenir.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE PROCHE DEPUIS 1952



2.5. RELATIONS VISUELLES ENTRE LE SECTEUR DU PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

Une carrière tournée vers la vallée du Frémur et la pénéplaine au sud-est

Données consultées: fond cadastral; Carte du trafic routier 2014 de la direction interdépartementale des routes de l'Ouest; Corine Land Cover 2012; Atlas des patrimoines; Base nationale des installations classées; lamballe-tourisme.com; www.cirkwi.com; parcours de terrain en mai 2016.

Implantée sur le flanc de coteau septentrional de la vallée du Frémur qui borde le plateau granitique, la carrière donne à voir le front d'exploitation depuis le sud et l'est jusqu'aux limites de la zone d'influence visuelle, déterminée par la ligne de crête et les boisements implantés sur le coteau opposé.

A contrario, au nord, la carrière actuelle n'est pas visible depuis l'extérieur de son emprise. La zone concernée par l'extension a elle-même une ambiance d'openfield.

2.5.1. Des vues filtrées à fermées depuis le fond de vallée et la rive gauche

Le coteau en rive gauche de la vallée du Frémur est parcouru par une voie communale de liaison locale (la D 68) qui dessert notamment la carrière ainsi que par des voies communales de desserte des hameaux présents dans l'espace rural.

Les vues sur la carrière depuis ce réseau routier et les hameaux sont essentiellement fermées, à l'exception des abords de la carrière en elle-même et plus au sud, depuis les abords des hameaux des Vaux (photos n° 4 et 6) et de la Touche (photo n° 5).

Au-delà de la première centaine de mètres, seul le sommet du front d'exploitation est visible et signale la carrière, lorsque s'ouvre une fenêtre visuelle entre deux masses végétales qui masquent le plus souvent l'emprise de l'extension à l'ouest.

Au-delà des Touches, la vue se ferme totalement par le relief du premier plan ; la carrière n'est pas visible depuis le bourg d'Hénansal.



Vue sur la carrière depuis son entrée: c'est seul point de vue depuis lequel la partie basse de la carrière, regroupant les stocks de produits finis et le bâtiment d'accueil, est visible.



Fermeture visuelle presque totale sur la carrière depuis le lieu-dit les Vaux



Aux abords des Touches: la carrière se signale par le sommet du front exploitation

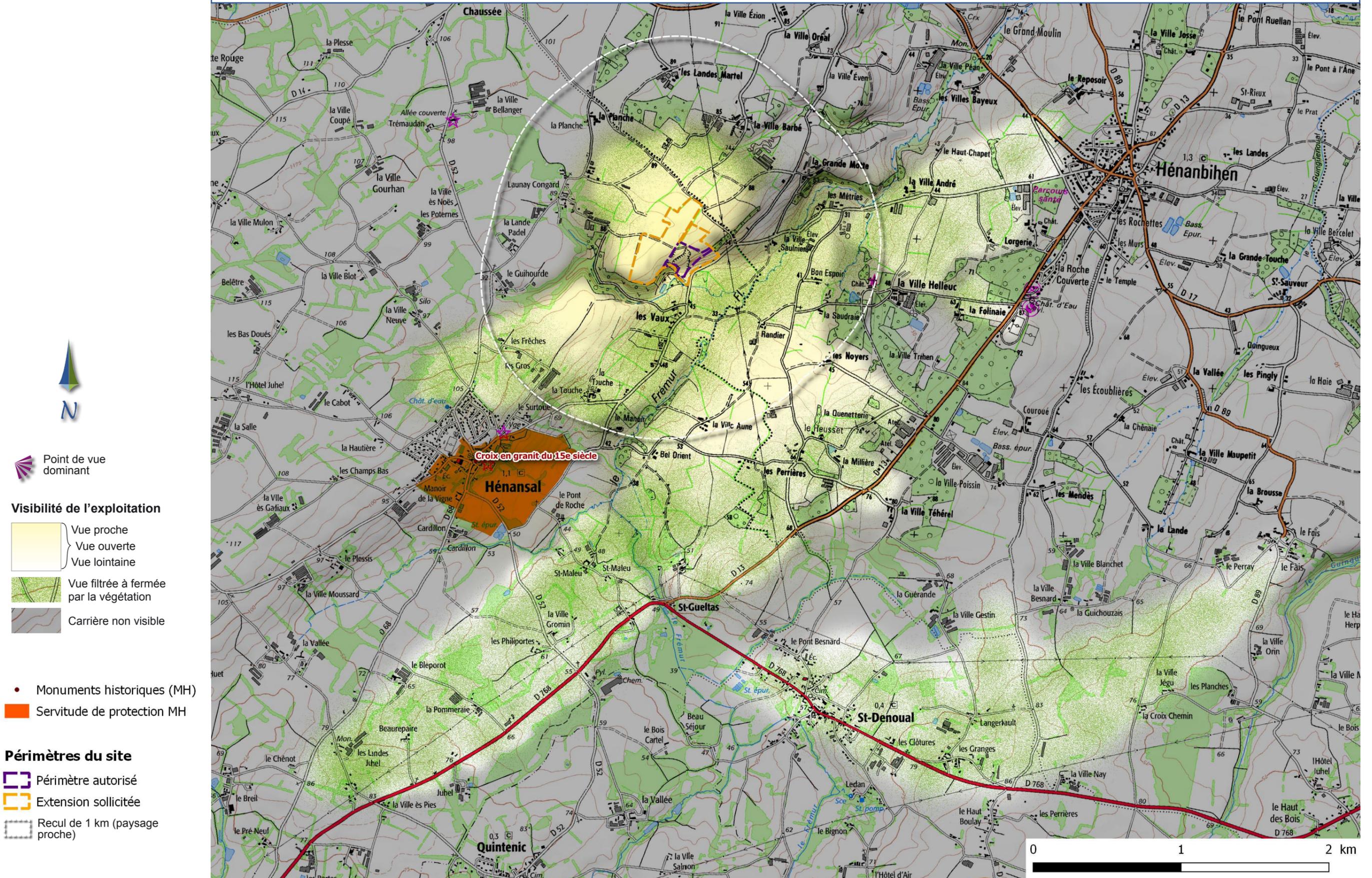


Depuis la hauteur à l'ouest des Vaux, une fenêtre visuelle s'ouvre entre deux masses végétales sur le haut de la carrière, mais l'emprise de l'extension reste masquée par la végétation du premier plan.

La distance au secteur du projet désigne la distance au périmètre le plus proche qui est, selon les directions, le périmètre autorisé ou l'extension sollicitée.

Voir page 15 la localisation des photos.

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DES EMPRISES DE L'EXTENSION



2.5.2. Une carrière non visible depuis le nord et l'ouest

La topographie explique le fait que la carrière ne soit pas visible depuis le plateau nord-ouest qui le surplombe. Tandis que la vue parvient à s'échapper vers le sud-ouest dès lors que le premier plan est dégagé, la vallée du Frémur et le coteau de la rive gauche (incluant la carrière) sont masqués par le rebord du plateau. Seul le merlon qui limite la carrière est visible, mais il reste très discret (*photo n° 2, page 8*).

L'emprise de l'extension n'est pas plus visible depuis le nord, notamment à partir des hameaux proches (Launay Congard, la Planche, les Landes Martel, la Ville Barbé), et de la voie communale qui les dessert (*photo n° 7*).



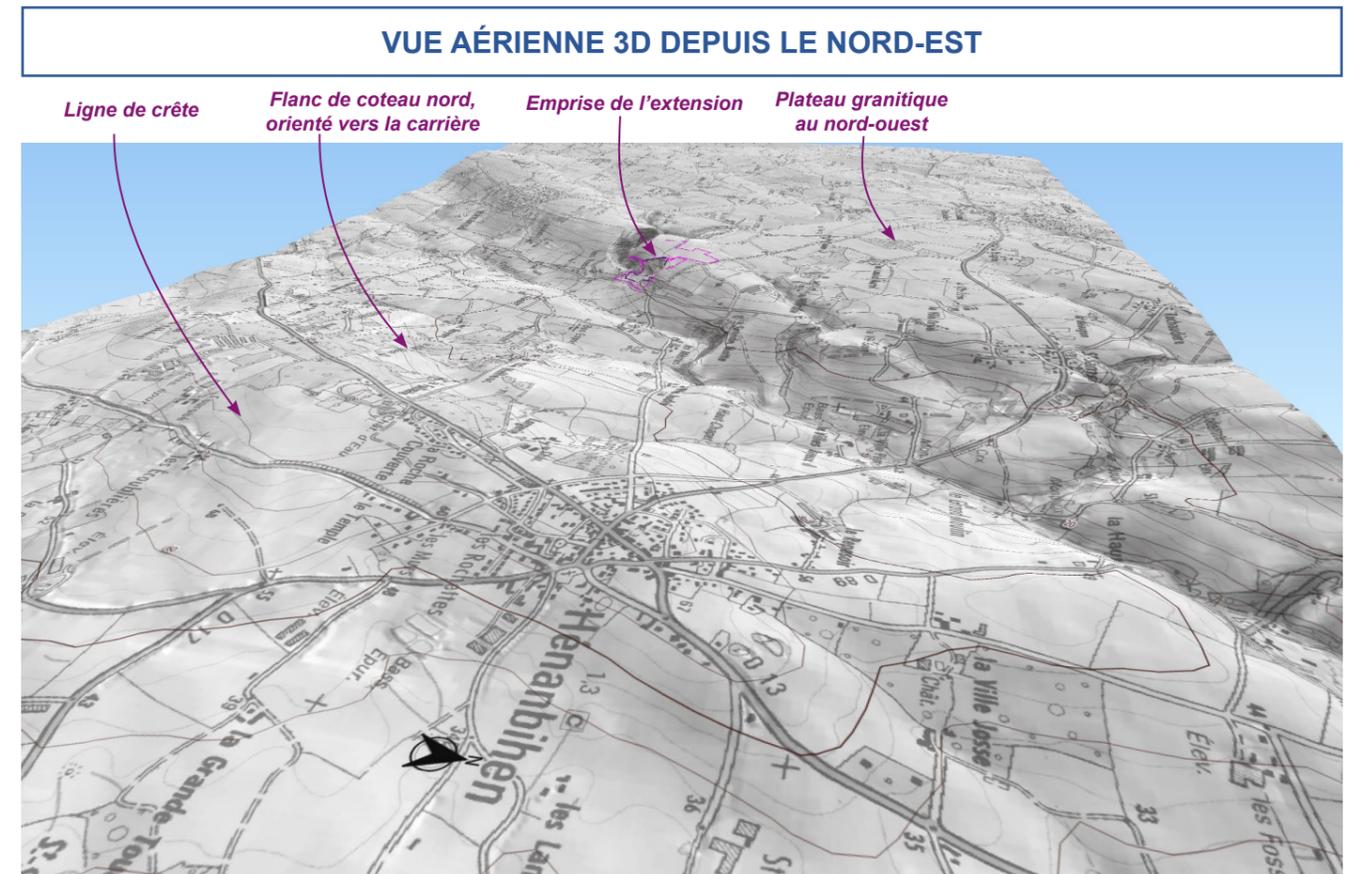
Depuis le plateau au nord, la carrière n'est pas visible

2.5.3. Des vues nombreuses depuis le sud et l'est

Les vues sont nombreuses depuis le coteau sud de la vallée du Frémur. Le front d'exploitation étant visible sur toute sa hauteur, la carrière est perçue comme une entaille dans le coteau, non loin de la vallée secondaire – créée par le ruisseau des Vaux – étroite et abrupte qui débouche sur le Frémur au sud de la carrière et qui se signale surtout par ses coteaux boisés (*photo n° 8*).

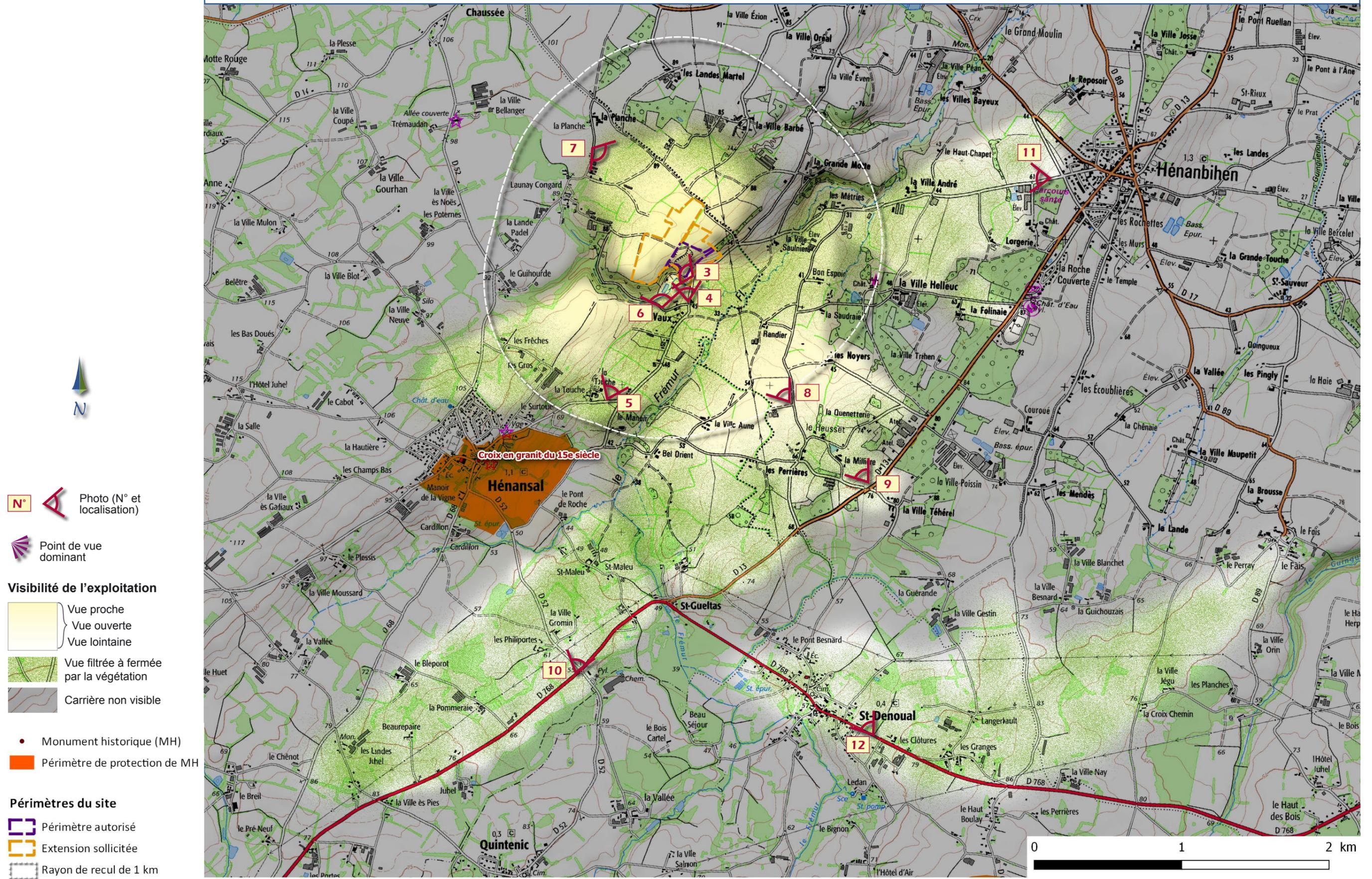
Ce type de vue concerne toute la zone de paysage ouvert située en face de la carrière, depuis le hameau Randier jusqu'à la ligne de crête et la route départementale D13 qui la longe (*photo n° 9, page 16*). Elle concerne plusieurs autres hameaux (les Noyers, la Ville Aune, Bel Orient, les Perrières...)

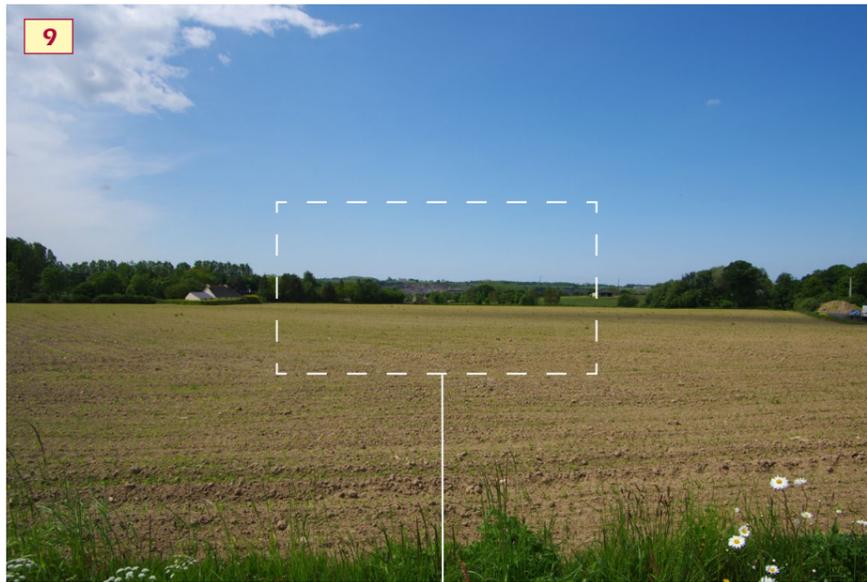
L'enjeu paysager est fort pour les hameaux compris dans le premier kilomètre sur le coteau opposé à la carrière, et pour les routes les desservant. Il est faible au-delà, pour les secteurs ayant une relation visuelle avec la carrière.



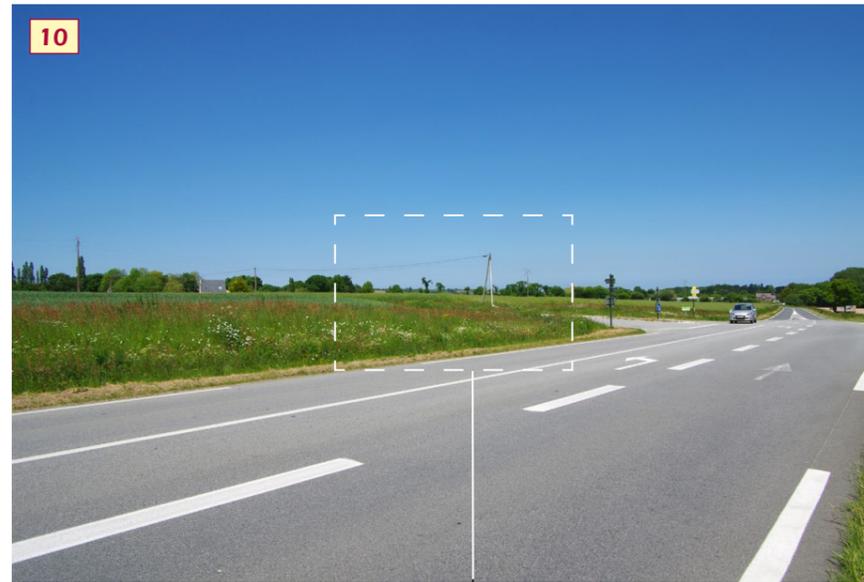
Depuis le sud, la vue s'ouvre sur le coteau nord, duquel se détache le front d'exploitation de la carrière.

LOCALISATION DES PRISES DE VUES N° 3 À 12





9
Large séquence visuelle sur la carrière depuis la D 13.



10
Au sud le long de la D 768, quelques séquences laissent entrevoir la carrière et l'emprise de l'extension sur la ligne d'horizon.



11
Depuis la sortie ouest d'Hénanbihen, la carrière est masquée par la végétation, mais l'emprise de l'extension est visible en haut de coteau.



Secteur du projet à 1,8 km



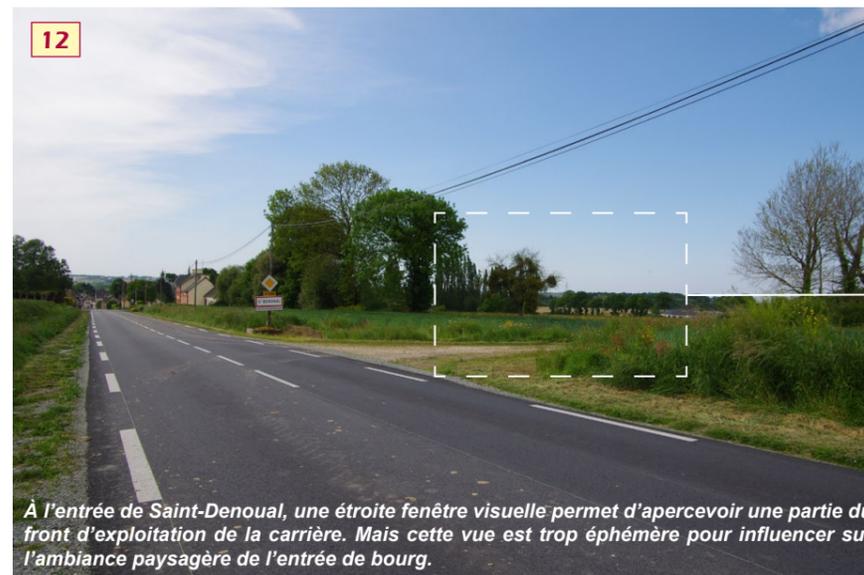
Secteur du projet à 2,7 km



Secteur du projet à 2,2 km

Avec l'éloignement, les structures végétales situées dans le plan intermédiaire du paysage filtrent progressivement la vue, jusqu'à la fermer totalement au-delà du bourg de Saint-Denoual (photo n° 12). À noter que la carrière n'est pas visible depuis ce bourg, de même qu'elle ne l'est pas depuis celui d'Hénanbihen : les premières vues n'apparaissent qu'à la sortie du bourg, en se dirigeant vers la carrière (photo n° 11).

L'enjeu paysager relatif aux bourgs est très faible et limité à leurs abords.



12
À l'entrée de Saint-Denoual, une étroite fenêtre visuelle permet d'apercevoir une partie du front d'exploitation de la carrière. Mais cette vue est trop éphémère pour influencer sur l'ambiance paysagère de l'entrée de bourg.



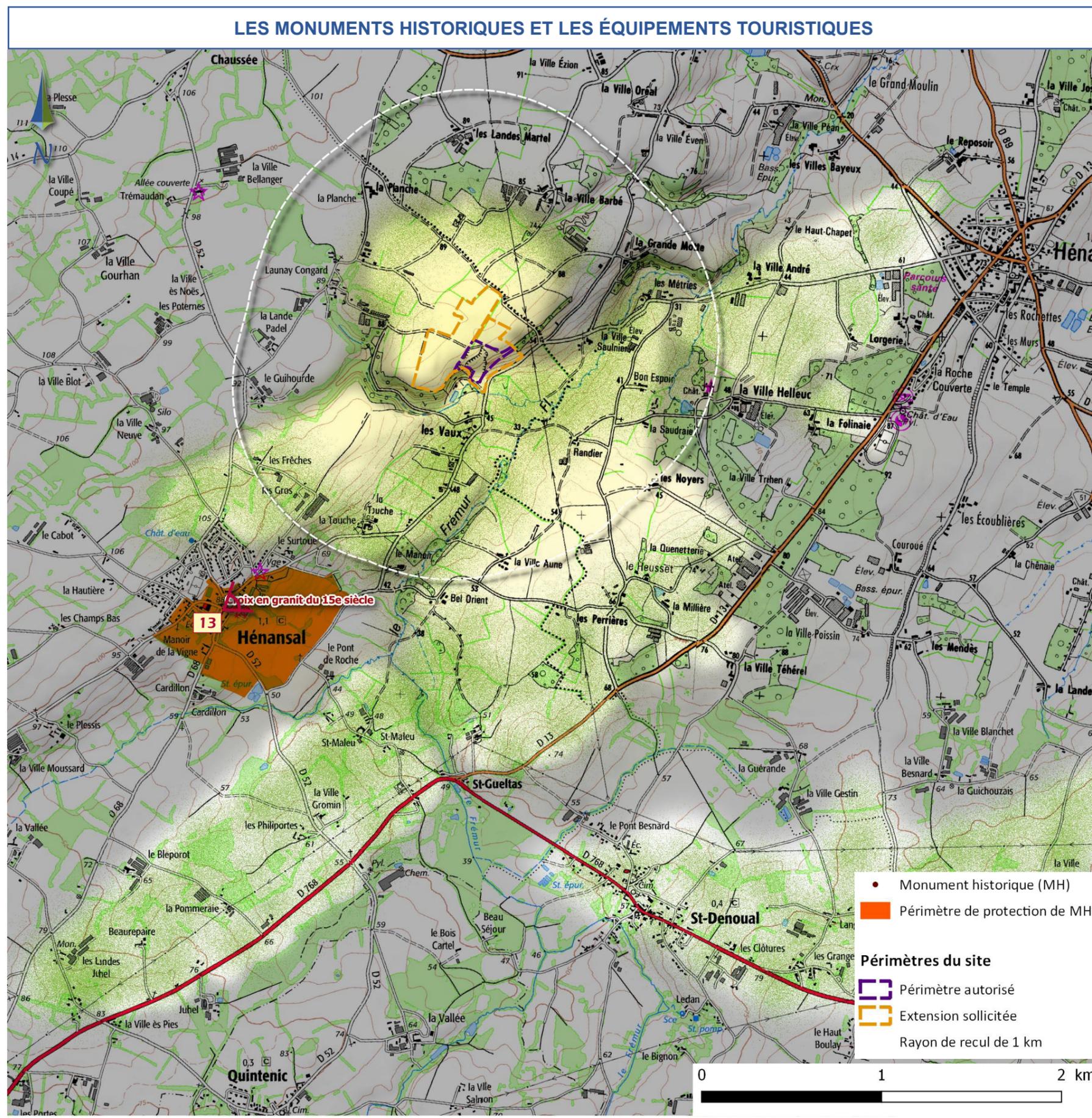
Secteur du projet à 3,3 km

2.5.4. Aucune relation visuelle avec le patrimoine protégé

Le monument historique le plus proche est la croix de cimetière du 15^e siècle dans le bourg d'Hénansal, à proximité de l'église, à 1,6 km de l'emprise de l'extension. Comme le reste du bourg, celle-ci ne comporte aucune relation visuelle avec la carrière.

Les autres monuments sont beaucoup plus éloignés et situés hors de la zone d'étude (voir carte page suivante). Il n'y a pas non plus de site classé ou inscrit ni de ZPPAUP ou Avap dans l'aire d'étude.

Le projet d'extension ne comporte donc aucun enjeu vis-à-vis du patrimoine protégé.



La croix du 15^e siècle dans le bourg d'Hénansal se situe dans un contexte visuel fermé au nord par l'église et les bâtiments du bourg.

Page blanche volontairement insérée pour conserver les vis-à-vis dans la suite du document

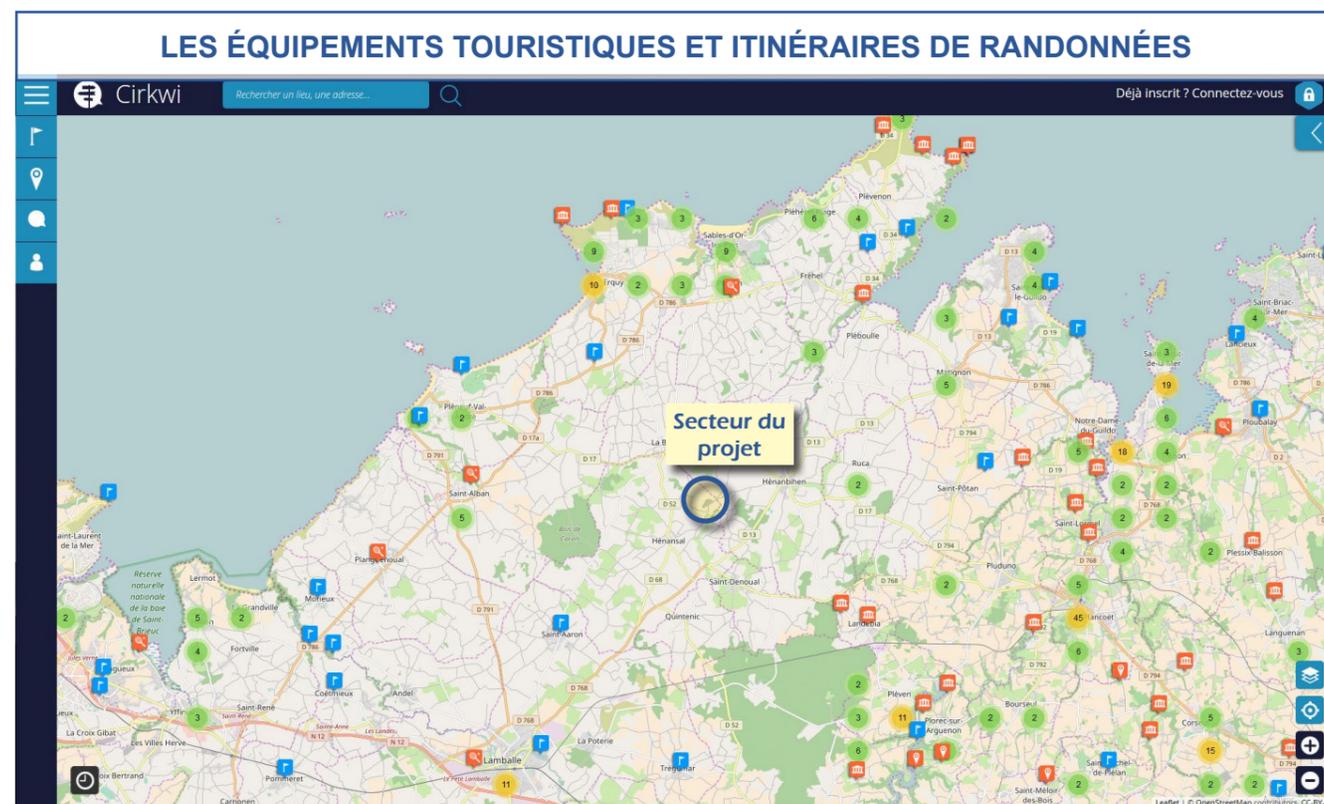
2.5.5. Un enjeu faible pour le tourisme et les loisirs

L'attractivité touristique se concentre sur le littoral et, plus ponctuellement sur Lamballe.

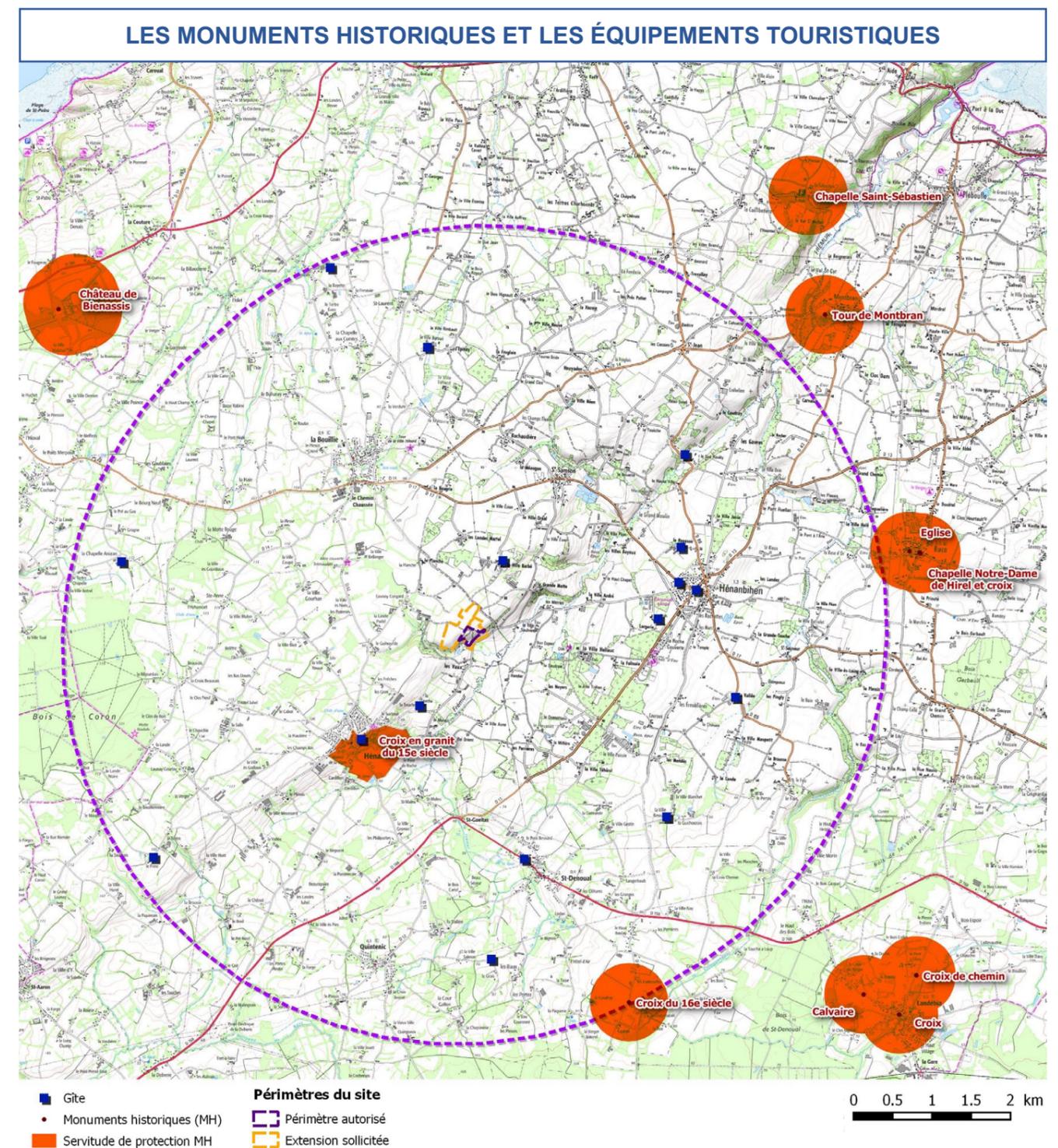
En recul de la côte, les communes d'Hénansal et d'Hénanbien comptent peu d'équipements touristiques, qui se résument à des hébergements (gîtes, hôtel). Un seul gîte est en relation visuelle avec le secteur du projet, au lieu-dit la Touche, à mi-chemin entre la carrière et le bourg d'Hénansal (*photo n° 5, page 12*). Les autres hébergements présents sur Hénansal et Hénanbien sont localisés dans des zones depuis lesquels la carrière n'est pas visible.

Ces deux communes sont également en retrait des secteurs pourvus d'itinéraires de promenades et de randonnées (*cf. carte ci-dessous*).

Le tourisme et les loisirs constituent un enjeu faible pour le projet.



Capture d'écran du site internet cirkwi.com qui recense les équipements touristiques et itinéraires de randonnées. Les chiffres dans les cercles oranges ou verts indiquent des agrégations d'équipements ou itinéraires. Les autres icônes représentent des équipements ou itinéraires spécifiques.



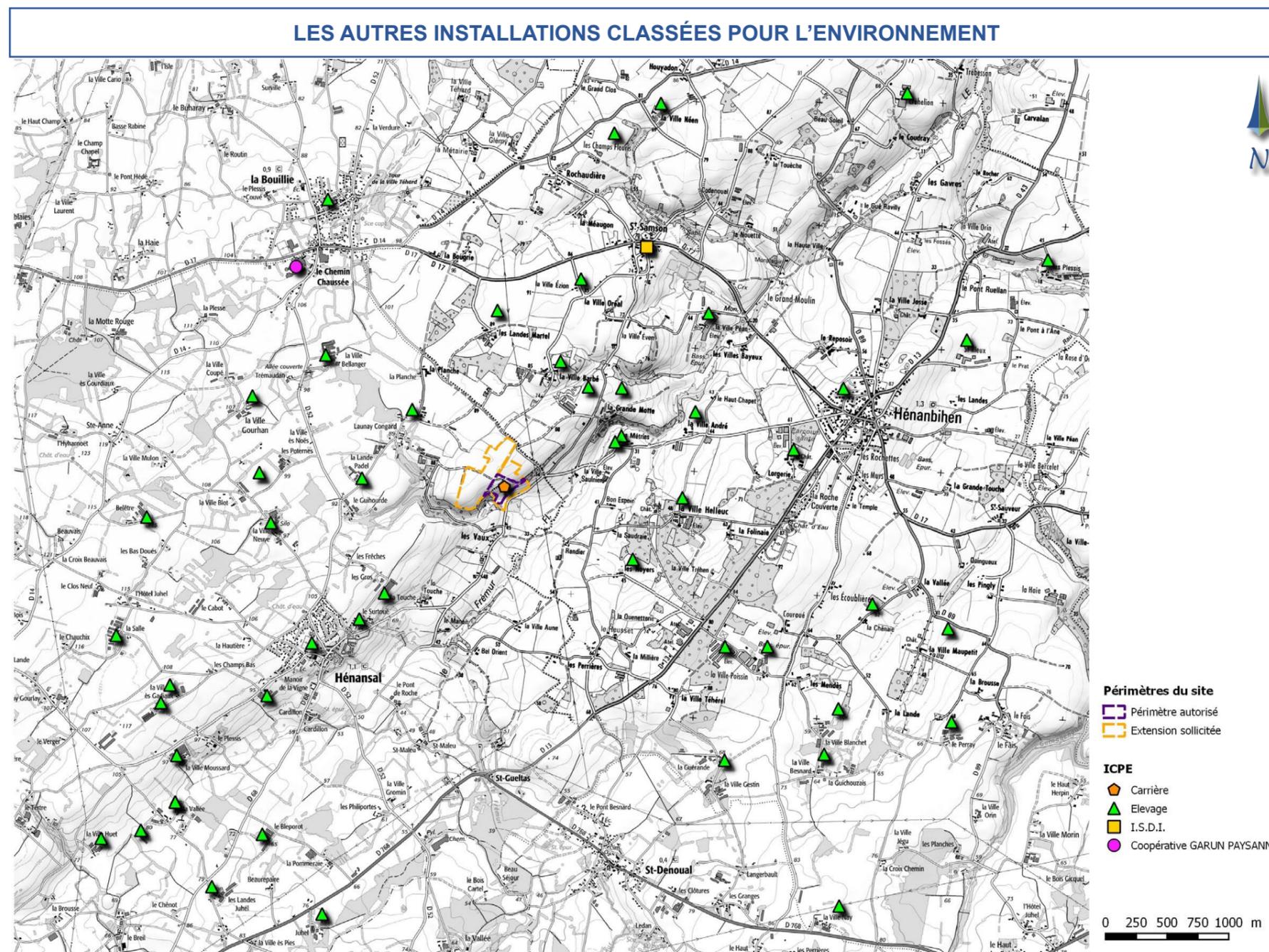
Sources : www.atlas.patrimoines.culture.fr ; www.lamballe-tourisme.com

D'une envergure moindre, mais nettement plus nombreux, les bâtiments d'élevage hors sol contribuent eux aussi à l'ambiance paysagère du Plateau de Penthièvre. Sur la carte ci-contre, ils ont été inventoriés dans un rayon de 5 km¹. À noter que l'installation de transit de déchets non dangereux non inertes, située à 800 m à l'ouest de la carrière, utilise les équipements d'un ancien élevage, dont il a conservé l'apparence en tous points. Son enjeu paysager rejoint donc celui des élevages hors sol encore en activité.

Ils sont répartis d'une manière diffuse dans l'espace rural, dont ils renforcent l'image de territoire de production agricole intensive. La relative proximité de ces équipements et bâtiments apporte à ce secteur une image d'espace d'activités industrielles, dans un contexte rural.

Les intervisibilités directes sont assez ponctuelles, mais c'est plutôt dans la succession des activités à la traversée du Plateau de Penthièvre qu'elles influent sur l'ambiance paysagère locale.

L'enjeu est ici de contribuer à une image la plus qualitative possible de l'activité de la carrière, dans un souci d'acceptabilité de la succession de ces activités dans le paysage local.



1 Source : www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr

2.5.7. Résumé de l'état initial et bilan des enjeux paysagers

En bordure de plateau

Au coeur du Penthièvre, la carrière des Vaux est implantée sur le flanc d'un coteau, issu de la faille géologique de la Fresnaye, en contrebas de laquelle coule le Frémur.

Au nord-ouest s'étend un plateau granitique avoisinant les 100 m d'altitude, tandis qu'au sud est, la pénélaine constituée de sols métamorphiques ne dépasse pas les 80 m d'altitude.

Au coeur d'un paysage agro-industriel

Boisements et fragments de haies bocagères qui ont subsisté à la mutation du parcellaire agricole produisent un paysage en mosaïque semi-ouvert, dans lequel l'emprise visuelle de la carrière et du périmètre du projet d'extension s'étend à l'est jusqu'aux premières masses boisées.

La tendance générale de l'évolution du paysage est une simplification des structures paysagères et une augmentation de leur taille, qu'il s'agisse du parcellaire agricole, des bâtiments d'élevage hors-sol, des boisements, etc. L'apparition de parcs éoliens dans le paysage lointain participe de cette évolution vers un paysage rural agro-industriel, auquel contribue d'ores et déjà la carrière. Le projet ne comporte pas d'enjeu de mutation de paysage, mais uniquement un enjeu quant au changement d'échelle de la composante paysagère « carrière ». Cet enjeu est faible, compte-tenu de la dynamique en cours d'augmentation d'échelle des autres composantes paysagères.

Une carrière tournée vers la vallée du Frémur et la pénélaine au sud-est

La carrière est éloignée des grands axes de circulation départementaux et des zones urbaines. Son influence visuelle se cantonne à des routes départementales de liaison locale et à des voies communales, ainsi qu'à des hameaux. Les bourgs de Hénansal, de Hénanbien et de Saint-Denoual ne comportent pas de liaison visuelle avec le secteur du projet.

Depuis le fond de la vallée, les vues sur la carrière sont essentiellement filtrées à fermées. La D 68 offre quelques vues au plus proche de la carrière, qu'elle dessert, tandis que les hameaux des Vaux et de la Touche comportent des vues filtrées, sur la partie supérieure du front d'exploitation.

Mais c'est surtout depuis le coteau en rive sud-est du Frémur que la carrière est visible, aux abords des différents hameaux qui s'y succèdent (les Noyers, la Ville Anne, Bel Orient, les Perrières...) et le long des voies communales qui les desservent, jusqu'à la D 13 qui longe la ligne de crête. La carrière se signale par son front d'exploitation, falaise rocheuse bordée à l'ouest par un vallon secondaire boisé.

L'enjeu est fort pour les hameaux les plus proches et modéré à faible pour les hameaux les plus éloignés. Il concerne surtout l'évolution du front d'exploitation et l'utilisation des terrains situés en hauteur dans l'emprise de l'extension.

Un enjeu nul pour le patrimoine protégé et très faible pour le tourisme et les loisirs

Le secteur du projet ne comporte aucune covisibilité avec le patrimoine protégé, qu'il s'agisse des monuments historiques et leurs servitudes ou les sites inscrits ou classés. Pour le projet, l'enjeu du patrimoine est par conséquent nul.

De même, la carrière est éloignée des lieux de tourisme et de loisirs, qui sont surtout concentrés sur le bord de mer et sur Lamballe. Seul un gîte situé au hameaux les Touches comporte une intervisibilité partielle avec le secteur du projet.

L'enjeu relatif au tourisme est donc faible.

Un effet de cumul faible avec les autres installations classées pour l'environnement

L'éloignement aux autres carrières (situées à plus de 8 km pour la plus proche) évite tout effet de cumul avec la carrière des Vaux.

Les intervisibilités avec les parcs éoliens installés dans le Penthièvre sont trop rares et ponctuelles pour représenter un enjeu significatif.

Les ICPE les plus fréquentes sont les élevages hors sol qui ponctuent l'espace rural et contribuent à l'ambiance paysagère. Les intervisibilités se limitent aux paysages proches de la carrière, mais l'effet de cumul se traduit plutôt par la succession d'activités industrielles ou agro-industrielles à la traversée du Penthièvre.

Compte-tenu de la très grande différence entre les activités concernées et surtout, de l'emprise assez réduite du territoire comportant des intervisibilités entre la carrière et les bâtiments d'élevage hors-sol, l'enjeu de l'effet de cumul avec les autres ICPE est très faible.

BILAN DES ENJEUX PAYSAGERS



3. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU PROJET

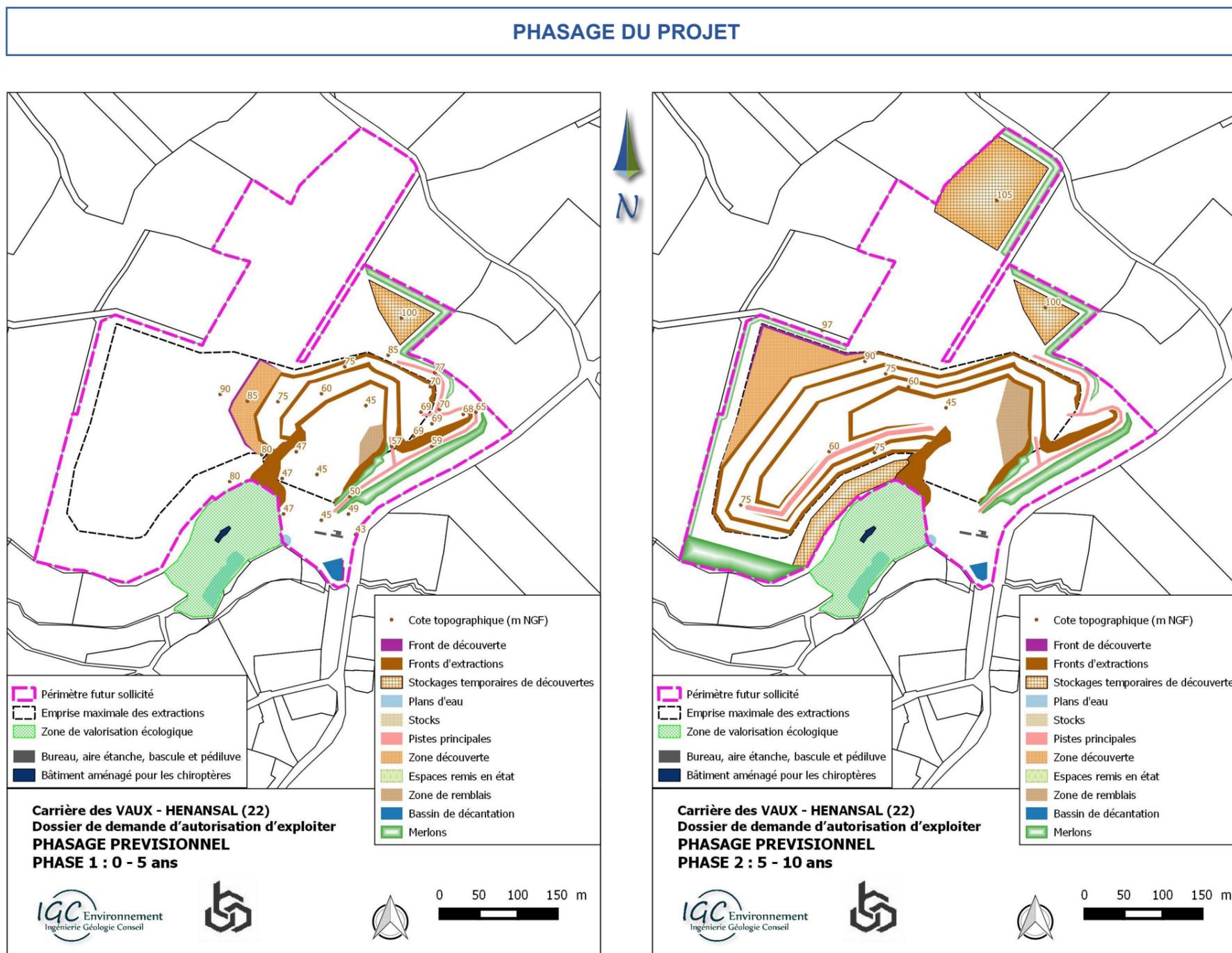
Données issues de la notice de cadrage du projet, réalisée par IGC Environnement - Septembre 2017

Les points essentiels du projet sont les suivants :

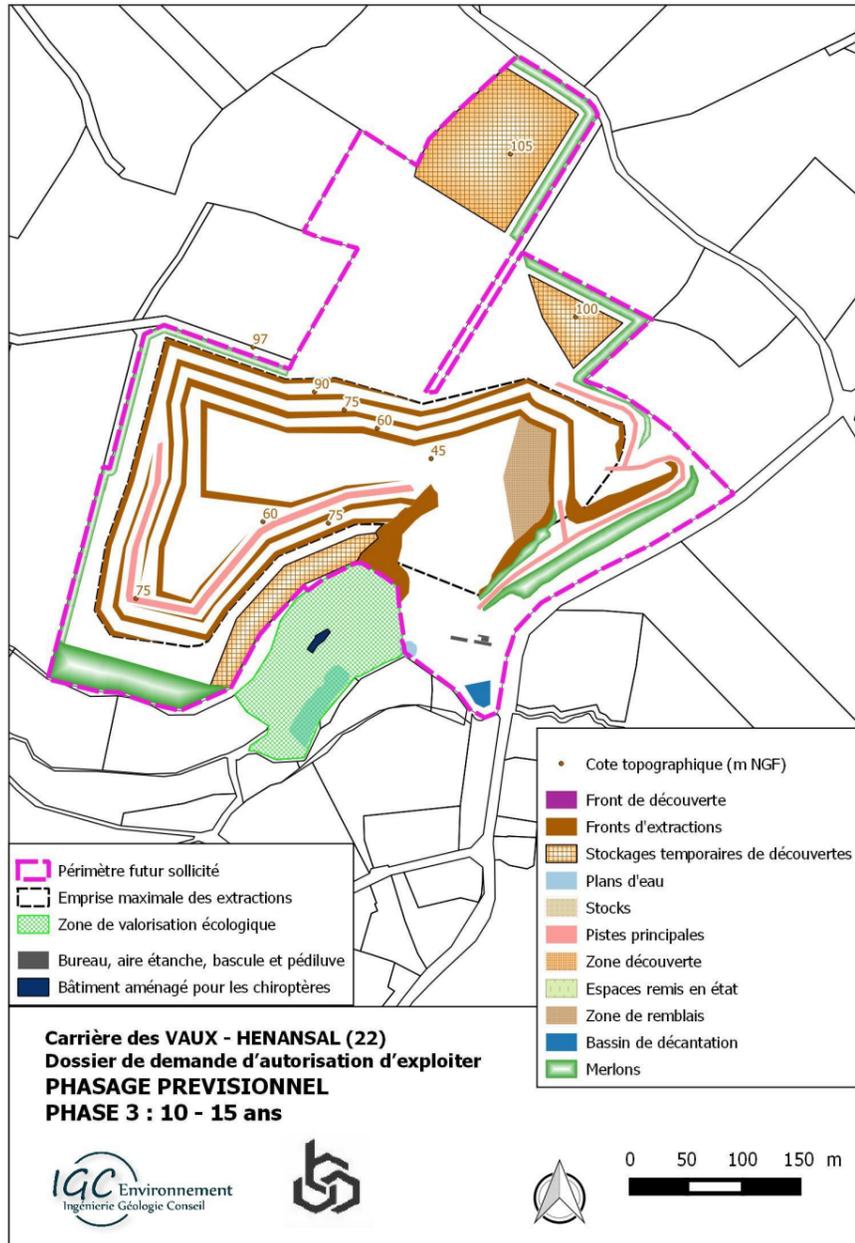
- extension des extractions sur une superficie d'environ 7,4 ha ;
- augmentation de la surface consacrée au transit des matériaux, avec une activité de négoce et de recyclage associée, sachant que l'accueil sur le site de déchets inertes (issus de chantiers du BTP) est conservée ;
- aménagement d'une zone de valorisation écologique d'environ 1,4 ha à l'ouest du site ;
- stockage temporaire des terres de découvertes au nord-est, sur une hauteur maximal de 15 m et au sud sur une épaisseur maximale de 5 m. Ces matériaux sont potentiellement commercialisables ;
- utilisation des terres végétales pour créer les merlons périphériques, avant leur reprise dans le cadre de la remise en état ;
- creusement du fond de fouille jusqu'à la cote de 45 m NGF, soit une descente d'environ 5 m par rapport à la situation actuelle.

L'exploitation puis la remise en état du site est prévue sur 15 années : durant les cinq premières années, la production moyenne sera de 150000 T/an et la production maximale sera de 200000 T/an. Durant les sept années suivantes, elle sera de 250000 T/an en moyenne et de 300000 T/an au maximum. Cette augmentation de la production répondra à l'objectif de la SARL de Fréhel de transférer à moyen terme et pour partie la production actuelle de la carrière de Fréhel. Enfin la remise en état du site se fera sur trois ans.

L'exploitation sera menée selon les plans de phasage quinquennaux présentés ci-après.



PHASAGE DU PROJET (SUITE)



SITUATION EN PHASE 3, SUR PHOTO AÉRIENNE VERTICALE

